

GUINÉE

Une enquête révèle des arrestations arbitraires, des coups de feu tirés sur des foules et des décès en garde à vue

Index AI : AFR 29/02/95

Pour réponse

Lors de la mission d'enquête qu'ils ont effectuée en Guinée en mars et en avril 1995, les délégués d'Amnesty International ont recueilli des informations sur un certain nombre de violations des droits de l'homme, dont des arrestations arbitraires de membres de l'opposition, des coups de feu tirés sans sommation sur des foules non armées et plusieurs décès en garde à vue dus en grande partie à des conditions de détention déplorables.

Depuis l'année 1991, qui a marqué le début de la période de transition vers la démocratie, des membres de l'opposition et des étudiants ont régulièrement été l'objet de harcèlements et de manœuvres d'intimidation, ainsi que d'arrestations et de détentions arbitraires, ces dernières étant généralement de courte durée. En décembre 1994, quatre étudiants, dont deux jeunes filles, ont été détenus pendant un mois pour avoir participé à une manifestation pacifique à Conakry, la capitale. L'un d'entre eux a été sévèrement maltraité par la police. En mars 1995, quatre militants d'un des principaux partis d'opposition, le Rassemblement du peuple de Guinée (RPG), ont été détenus pour avoir collé des affiches avec le portrait du dirigeant de leur parti, Alpha Condé.

Par ailleurs, plusieurs dizaines de personnes sont mortes en détention depuis 1990, principalement en raison des conditions de vie déplorables régnant dans les prisons et les centres de détention de la police. En janvier 1995, 16 prisonniers de droit commun détenus dans une prison de la Sûreté à Conakry ont été retrouvés morts après avoir été enfermés dans une cellule surpeuplée. À la connaissance d'Amnesty International, aucune enquête n'a été ouverte sur ces décès. En août 1993, un autre homme, Liman Korouma, est mort des suites des tortures qui lui avaient été infligées en garde à vue, à Conakry. Une autopsie a révélé la présence de traces montrant que cet homme avait été ligoté et brûlé au premier degré, à la cheville, par des décharges électriques.

En plusieurs occasions, les forces de sécurité guinéennes ont tiré sans sommation sur des foules non armées qui manifestaient de manière pacifique. En 1990, un élève ingénieur, Sékou Traoré, a été abattu par les forces de sécurité dans le campus de l'université de Conakry, alors que l'Union nationale des élèves et étudiants patriotes manifestait pour obtenir de meilleures conditions d'enseignement. En février 1993, à Faranah, les forces de sécurité ont ouvert le feu sur des manifestants, tuant au moins quatre femmes qui protestaient contre l'arrestation de deux personnes en Haute-Guinée.

Amnesty International est également très préoccupée par le cas de personnes livrées, par l'administration pénitentiaire, à des foules en colère, qui les ont lynchées. Le 29 juin 1993, par exemple, le prisonnier Mamadi Bayo a été traîné hors de sa cellule de la prison de Kankan par les responsables de l'établissement, avant d'être livré à la foule ; celle-ci l'a brûlé vif. En juillet 1993, Mamoudou Keita a été exécuté en public, après qu'une foule en colère eut exercé des pressions sur les responsables de la prison de Kissidougou. De tels exemples de justice populaire, rendue avec la complicité ou la connivence de fonctionnaires gouvernemen-taux, battent en brèche toutes les règles de droit et de justice reconnues à l'échelle internationale.

Malgré certaines initiatives en faveur de la démocratie, les libertés d'association et d'expression

ont été attaquées à maintes reprises ces dernières années en Guinée, alors que ces libertés sont garanties par la Constitution adoptée par référendum en 1990. Des correspondants de la presse étrangère ont été maltraités et détenus pendant de courtes périodes pour avoir exercé librement leur métier de journalistes, et des membres de l'opposition ont vu leur liberté de mouvement restreinte. Par ailleurs, l'une des deux organisations locales de défense des droits fondamentaux, l'Organisation guinéenne des droits de l'homme (OGDH), n'a pas encore été reconnue officiellement, ce qui l'empêche de mener librement ses activités et ses enquêtes dans le pays. Les représentants d'Amnesty International ont été les témoins et les victimes de ces atteintes à la liberté d'association et d'expression. Alors qu'ils s'apprêtaient à quitter le pays le 4 avril 1995, plusieurs de leurs documents leur ont été confisqués à l'aéroport, au motif qu'ils provenaient d'une organisation non reconnue. Amnesty International a protesté publique-ment contre la confiscation de ces documents et demande une fois de plus que l'État de droit soit rétabli et les droits de l'homme respectés.

L'Organisation soumettra prochainement au gouvernement guinéen ses préoccupations concernant les droits de l'homme en Guinée, ainsi que des recommandations pour lutter efficacement contre les problèmes en ce domaine. Entre-temps, elle demande aux autorités guinéennes et aux différentes forces politiques du pays de prendre au plus vite des mesures pour rétablir l'autorité de la loi. Cet appel intervient quelques semaines avant les premières élections législatives pluralistes de l'histoire de la Guinée, qui devraient mettre fin à la période de transition vers la démocratie qui a débuté au moment de la création, en 1991, du Conseil transitoire de redressement national I